Association pour la protection de l'environnement du Lac Noir et de la Rivière Noire (APELNRN)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

51e année d'existence de l'association

Date : 19 juillet 2026

Heure de début : 9h30

Lieu : Centre communautaire mathalois

Type d'assemblée : Assemblée générale annuelle

1. Présences

Membres du conseil exécutif présents :

- Jean-Pierre Ménard, président
- Sylvain Pimparé, vice-président
- Yves Robichon, trésorier
- Michel Tourangeau, secrétaire et conseiller juridique

Administrateurs présents :

- Louise Favreau
- Philippe Simard
- Michel Grandmaison
- Joanne Lessard (absente au moment des présentations initiales, arrivée en cours d'assemblée)

Administratrice absente :

- Mimi Beaudoin

Collaborateurs présents :

- Colombe Généreux, photographe officielle
- Claudette Sicard
- Christian Forget
- Mario Côté
- Françoise Downs

Invités :

- Luc Lefebvre, conseiller municipal, Saint-Jean-de-Matha
- Johnny Martel, conseiller municipal, Saint-Jean-de-Matha
- Raymond Picard, président de la Société de conservation du Pain de Sucre

2. Ouverture de l'assemblée, nomination du président d'assemblée et quorum

Jean-Pierre Ménard, président de l'association, ouvre l'assemblée et propose que Michel Tourangeau, secrétaire de l'association, agisse à titre de président de la présente assemblée.

Proposé par Jean-Pierre Ménard

Appuyé par Christian Forget

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Tourangeau assume la présidence de l'assemblée et remercie les membres. Le quorum est constaté par le président de l'assemblée.

PROJET

3. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour et propose un amendement : en raison d'un empêchement de M. Raymond Picard plus tard dans la journée, le point 10.1 (présentation du projet de développement du secteur du Pain de Sucre) est devancé et sera traité immédiatement après le point 6.

Proposé par Christian Forget

Appuyé par Christiane Laporte

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ, À L'UNANIMITÉ

4. Mot du président

Jean-Pierre Ménard souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence à cette assemblée générale annuelle.

- Le conseil d'administration s'est réuni à raison de huit fois par année pour assurer le suivi des dossiers de l'association.
- L'association assiste régulièrement aux séances du conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha et convoque au besoin les maires des municipalités concernées (Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie).
- Présentation des membres de l'exécutif : Sylvain Pimparé (vice-président), Yves Robichon (trésorier), Michel Tourangeau (secrétaire et conseiller juridique), et moi-même, président de l'Association.
- Présentation des autres administrateurs présents : Joanne Lessard, Louise Favreau, Philippe Simard, Michel Grandmaison ; absence de Mimi Beaudoin.
- Remerciements aux collaborateurs : Colombe Généreux (photographe officielle), Claudette Sicard, Christian Forget, Mario Côté, Françoise Downs ; absence de Suzanne Marcotte.
- L'association a célébré son 50e anniversaire l'an dernier et entame sa 51e année d'existence. Sa mission première demeure la protection de l'environnement, de la qualité de l'eau et des rives du lac Noir et de la rivière Noire.
- Activités annuelles récurrentes : entretien de l'anneau de glace l'hiver, cabane à sucre au printemps, en plus de diverses activités sociales.
- Affiliations de l'association : Société de protection du Pain de Sucre (présidée par Raymond Picard), RALSAR (Regroupement des associations de lacs de Saint-Alphonse-Rodriguez), OBV L'Assomption — anciennement la CARA (Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption), et le RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs).
- Remerciements particuliers aux conseillers municipaux de Saint-Jean-de-Matha présents, Luc Lefebvre et Johnny Martel, ainsi qu'à la municipalité pour son excellente collaboration.
- Appel aux membres à encourager leurs voisins à adhérer à l'association.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juillet 2025

Le président résume sommairement les principaux éléments traités lors de l'assemblée précédente : adoption du procès-verbal de l'AGA du 20 juillet 2024, présentation du rapport financier, rapports des comités (membership, activités sociales, gestion des bouées, anneau de glace et de neige, qualité et quantité de l'eau), discussion sur l'ouvrage de contrôle (barrage), présentation initiale du projet de développement du Pain de Sucre, ratification des actes posés par les administrateurs, élection des administrateurs, et discussion sur la réglementation des vignettes d'accès.

Proposé par Michel de Broux
Appuyé par Denise Guindon
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET

6. Suivi du procès-verbal de l'assemblée générale 2025

Le président rappelle les dossiers qui font l'objet d'un suivi continu par le conseil d'administration :

- Qualité et quantité de l'eau du lac Noir
- Réglementation municipale sur les quais
- Possibilité d'une patrouille nautique sur le lac, en collaboration avec la municipalité
- Désenrochement de l'ouvrage de contrôle (barrage)
- Parrainage des bouées du lac Noir
- Volet social de l'anneau de glace
- Réglementation encadrant les feux d'artifice

7. Présentation du projet de développement du Pain de Sucre (point devancé)

Raymond Picard, président de la Société de conservation du Pain de Sucre, présente l'état d'avancement du dossier.

Sécurisation du site et de la Croix

- Un squatteur occupait sans autorisation l'abri situé près de la Croix depuis plusieurs années ; il a été délogé cette année avec l'aide des premiers répondants de Saint-Jean-de-Matha, de la Sûreté du Québec et de la municipalité.
- L'abri a été vidé (poêles, fenêtres et portes retirés); des inspections sont à venir pour déterminer s'il doit être démoli pour des raisons de sécurité.
- La Croix, reconnue comme élément patrimonial par la municipalité, a été inspectée par une firme d'électriciens; les travaux de raccordement électrique par Hydro-Québec sont en cours et l'éclairage (de teinte ambrée) est prévu d'ici la fin de l'été, en accord avec la municipaité.

Statut de la montagne et projet d'aménagement

- Le nouveau plan d'aménagement de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha et de la MRC de Matawinie classe désormais la montagne en zone de conservation totale, ce qui exclut notamment la possibilité d'y aménager un site de camping sauvage.
- Le projet de développement résidentiel se limite au pied de la montagne, du côté de la route 131 (aucun accès prévu par le chemin du Lac Noir) avec environ 18 propriétés semi-détachées pouvant représenter jusqu'à 36 unités d'habitation.
- Le projet a reçu l'appui de la Société de conservation du Pain de Sucre et de l'association, le plan étant jugé conforme à la réglementation municipale d'urbanisme.
- Un plan de lotissement et cadastral demeure à obtenir de la municipalité avant que le projet puisse aller de l'avant.
- Le secteur est visé par une zone de protection et d'intégration architecturale : tout projet doit être soumis au comité consultatif d'urbanisme, dont M. Lefebvre est membre, pour approbation du plan d'implantation, du type de propriété et de l'aménagement du terrain.

Période de questions

- Acquisition municipale de la montagne : la municipalité n'envisage pas d'acquérir la montagne pour en faire un parc public pour le moment, principalement en raison des enjeux de responsabilité et d'assurance ; le maire demeure ouvert à étudier un partenariat éventuel (M. Lefebvre).
- Accessibilité piétonne au sommet : aucun engagement formel n'a été obtenu à ce jour ; le sujet sera discuté lors d'une prochaine rencontre entre le représentant des propriétaires, la Société de conservation et la municipalité.
- Encadrement architectural : le secteur étant en zone de protection et d'intégration architecturale, la construction est encadrée par le comité consultatif d'urbanisme (M. Lefebvre).

PROJET

- Un citoyen (M. Poirier) demande si des conditions d'accès aux lieux pour les résidents voisins ont été négociées ; le sujet sera abordé lors de la prochaine rencontre avec la municipalité et le représentant des propriétaires.
- Enjeu de sécurité routière relevé au niveau de l'entrée projetée sur la route 131, jugée par plusieurs comme un endroit accidentogène ; à traiter lors de l'établissement du plan de lotissement.

8. Ouvrage de contrôle (barrage) — ajout au point 9.7, présenté par Raymond Picard avant son départ

- Le barrage (structure de palplanches d'acier ancrées dans le sol, comportant une passe à poissons du côté ouest) fait l'objet d'une inspection réglementaire périodique.
- La firme d'ingénierie mandatée cette année par la municipalité a constaté une anomalie de désenrochement en aval (perte d'enrochement de 12 à 18 pouces à certains endroits, attribuable à un type de pierre inadéquat installé à l'origine), sans impact actuel constaté sur les palplanches elles-mêmes.
- Des recommandations de la firme d'ingénierie sont attendues, dont la mise en place de pierres rectangulaires pour pallier le désenrochement du barrage en aval; la situation n'est pas jugée préoccupante à court terme par la firme d'ingénierie. Des membres s'en disent cependant préoccupés.
- Le barrage est conçu pour offrir une protection contre les inondations centenaires ; le gouvernement porte une attention accrue à la sécurité des barrages de ce type.
- Un projet d'aire de repos / d'observation près du site du barrage a été proposé à la municipalité (banc obtenu gracieusement de la station Tremblant).
- Il s'ensuit égaslement une discussion sur la taxation des citoyens pour le paiement de l'ouvrage du barrage, et de l'inéquité entre ce paiement par les citoyens de St-Jean-de -Matha et de St-Damien.

9. Hommages et annonces

- Condoléances aux familles de deux membres décédés au cours de la dernière année : Dr Pierre Ricard et M. Hugues Sutherland (conjoint de Mme Denise Guindon).
- Mot de bienvenue aux nouveaux résidents du secteur du Lac Noir.
- Ajout de deux points à l'ordre du jour, sous Affaires nouvelles (Varia) : 13.1 Feux d'artifice (à la demande de Christian Forget) et 13.2 Pesticides et herbicides.

10. Rapport financier pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Présenté par Yves Robichon, trésorier.

- Revenus totaux d'environ 35 000 $, incluant des dons dédiés à l'acquisition d'un véhicule tout-terrain (VTT).
- Dépenses totales d'environ 29 335 $, incluant la cession sans contrepartie financière des bouées à la municipalité de Saint-Jean-de-Matha (qui en assume désormais la responsabilité et les assurances), représentant une sortie d'actif d'environ 10 800 $.
- Bénéfice net de l'exercice d'environ 5 500 $; le trésorier souligne la très bonne santé financière de l'association.
- Solde de fermeture en hausse d'environ 5 500 $ par rapport à l'exercice précédent ; placements totalisant plus de 65 000 $.
- Vente du véhicule Bombardier et achat d'un véhicule tout-terrain pour environ 20 000 $ (la valeur du Bombardier étant d'environ 18 000 $, la transaction est jugée équilibrée).
- Actif net total d'environ 81 600 $, en hausse d'environ 10 000 $ par rapport à l'exercice précédent.
- Fonds dédié au Pain de Sucre d'environ 48 000$ protégé par plus de 60 000 $ en placement, provenant d'une subvention transférée par la Société du Pain de Sucre et bonifiée par d'autres dons ; ce fonds est réservé aux dépenses liées au Pain de Sucre (notamment l'éclairage de la Croix).

PROJET

- Subvention municipale de 2 500 $ reçue pour l'anneau de glace (comparativement à 1 000 $ l'an dernier).
- Déficit d’environ 2 000 $ enregistré pour l'anneau de glace (incluant la perte sur la vente du Bombardier), financé à même les cotisations des membres, le coût de l'anneau étant partagé à parts à peu près égales avec la municipalité.
- Souper-bénéfice du 50e anniversaire et cabane à sucre de 2025 : bénéfice combiné d'environ 5 300 $.
- Aucune rémunération n'est versée aux administrateurs.

Les états financiers, déjà adoptés par le conseil d'administration conformément aux règlements généraux, sont présentés à l'assemblée à titre d'information. Aucune question additionnelle n'est soulevée.

11. Présentation et adoption du budget 2026-2027

Présenté par Yves Robichon, trésorier.

- Revenus d'intérêts prévus : environ 800 $ (sur les placements).
- Cotisations de membres : objectif d'environ 5 000 $, basé sur une cible de 200 membres.
- Anneau de glace : déficit prévu de 2 800 $, afin d'équilibrer la contribution municipale.
- Activité sociale (cabane à sucre, Côte-à-Joly, avril) : bénéfice réalisé de 701 $ au printemps 2026.
- Produits promotionnels (tuques, casquettes, serviettes) : inventaire de 2 755 $, bénéfice potentiel de 458 $ si l'inventaire est écoulé.
- Sommaire : environ 16 000 $ de recettes prévues, 14 000 $ de déboursés, 1 000 à 2 000 $ de commandites déjà acquises, pour un surplus budgété d'environ 4 000 $.

Proposé par le trésorier, Yves Robichon

BUDGET 2026-2027 ADOPTÉ, AUCUNE OPPOSITION

Discussion sur le recrutement de membres : les moyens envisagés incluent la sensibilisation de proximité (porte-à-porte, bouche-à-oreille), l'adhésion à vie par renouvellement automatique via la plateforme Zeffy (utilisée actuellement par environ 50 à 75 membres), et la tarification de groupe (2 personnes pour 50 $, 3 personnes pour 75 $). Une suggestion (Marie-Claude Forget) d'explorer avec la municipalité l'intégration d'une contribution à l'association dans le coût de la vignette de mise à l'eau a été notée pour étude future, en collaboration avec la municipalité.

12. Rapport des responsables de comités

12.1 Membership et activités sociales — Joanne Lessard

- 172 membres à jour de cotisation à ce jour, sur une cible d'environ 200 ; il reste du temps dans l'exercice pour poursuivre le recrutement.
- Activités réalisées au cours de la dernière année : conférence sur la sécurité nautique (tenue chez Mimi Beaudoin), parade du Père Noël, activité de la Saint-Valentin.
- Le recrutement de membres demeure un défi commun à la majorité des associations de lacs au Québec ; avec 172 membres, l'association se compare néanmoins favorablement à plusieurs autres associations de lacs de la région.
- Préoccupation soulevée quant au vieillissement de la base de membres (majorité de retraités) et à l'importance de rejoindre la nouvelle génération de propriétaires lors des transferts de propriété.

PROJET

12.2 Gestion des bouées — Sylvain Pimparé

- 56 bouées et chandelles sont actuellement en place sur le lac.
- Certaines bouées ont été signalées jusqu'à 200 mètres de la rive ; rappel que la distance réglementaire recommandée est de 150 mètres.
- Demande de collaboration des riverains pour le nettoyage des bouées au printemps et à l'automne.
- Consigne de sécurité rappelée concernant la bouée marquant un haut-fond rocheux : navigation prudente requise entre la bouée et la rive, moteur au ralenti recommandé.

12.3 Anneau de glace — Sylvain Pimparé

- Remerciements aux nombreux bénévoles pour une saison particulièrement exigeante en raison des conditions météorologiques changeantes.
- Le remplacement du véhicule Bombardier par un véhicule tout-terrain permettra une plus grande adaptabilité aux conditions variables de glace pour les prochaines saisons.
- Campagne de dons : plus de 8 000 $ amassés au cours des deux derniers exercices, notamment grâce à la sollicitation de commerçants et de donateurs privés par Raymond Picard.
- L'anneau de glace demeure un lieu de rassemblement important pour la communauté du lac Noir ; un enjeu particulier lié au courant de la rivière Noire (qui traverse le lac) complique le maintien de la glace comparativement à d'autres lacs sans courant.

13. Qualité et quantité de l'eau du lac Noir — Yves Robichon

Qualité de l'eau

- Des analyses de l'eau ont été réalisées annuellement depuis deux étés, avec le soutien de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha ; une troisième saison de mesures est en cours en 2026.
- Le taux de phosphore total, en cause dans les épisodes de cyanobactéries de 2010-2011, est en baisse depuis la mise aux normes des installations septiques ; le résultat de l'été 2025 se situait sous les 10 microgrammes par litre, ce qui classe le lac Noir comme oligo-eutrophe.
- Un portrait complet du lac Noir sera réalisé en 2027 par Jérémie Tremblay, géomaticien de l'OBV L'Assomption, à la suite d'une demande formulée par la municipalité.
- Une présentation sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes, initialement prévue lors de cette assemblée, est reportée à l'automne en raison d'un échéancier trop serré.
- Rappel : l'inventaire des plantes aquatiques réalisé en 2020 n'avait révélé aucune espèce exotique envahissante, à l'exception du roseau commun (considéré cependant comme une plante terrestre).

Quantité de l'eau

- Aucune inondation constatée au cours du dernier exercice.
- La cartographie des zones inondables en vigueur demeure celle de la MRC de Matawinie ; une nouvelle cartographie gouvernementale du lac et de la rivière Noire est attendue pour 2027.
- La MRC de Matawinie a installé une nouvelle sonde de mesure de niveau d'eau et a confirmé à l'association l'accès aux données recueillies, en complément des données de la station gouvernementale existante à Ste-Émélie.
- Rappel de la composition du bassin versant du lac Noir : environ 186 lacs en amont, répartis en quatre sous-bassins versants.

PROJET

14. Résultats du sondage auprès des membres (réalisé via le RALSAR)

Présenté par Yves Robichon.

- 106 répondants ont complété le sondage de 17 questions.
- Profil des répondants : majoritairement des riverains, résidant sur le lac depuis plus de 26 ans dans près de la moitié des cas.
- 57 % des répondants perçoivent une dégradation de l'état de santé du lac ; l'envasement est l'enjeu le plus fréquemment cité (55 répondants).
- Causes perçues de la dégradation : développement résidentiel, embarcations motorisées, brassage des sédiments, installations septiques et fréquentation accrue du lac.
- 46 % des répondants se disent faiblement informés sur l'état du lac, alors que plus de 50 % se disent bien ou très bien informés.
- Priorités d'action identifiées par les répondants : prévention des espèces exotiques envahissantes, lavage des embarcations, encadrement de la navigation et de l'usage des bateaux à vagues, poursuite du suivi de l'état de santé du lac, et végétalisation des bandes riveraines (une caractérisation par drone des bandes riveraines est prévue par la municipalité cette année).
- Environ 50 % des répondants se disent prêts à s'impliquer davantage dans les activités de l'association.

Il est précisé qu'il s'agit d'un sondage d'opinion mené auprès des membres, et non d'une étude scientifique.

15. Réglementation sur les quais — Louise Favreau

- Le règlement de zonage municipal no 64, mis à jour en août 2025, distingue trois types de quais : quai privé (dessert un seul terrain résidentiel adjacent), quai communautaire (dessert plus d'un terrain, sans location d'emplacement) et quai commercial (avec location d'emplacement d'amarrage).
- Le règlement interdit explicitement les quais communautaires ou commerciaux à des fins de location, qu'elle soit privée, municipale, individuelle ou publique.
- La municipalité confirme qu'un accès notarié (servitude) autorisant l'amarrage d'une embarcation demeure permis, à condition que l'embarcation appartienne au détenteur de l'accès notarié.
- Préoccupation soulevée : le développement résidentiel du secteur de la montagne (accès au lac par servitude) pourrait multiplier ce type de situations si l'encadrement n'est pas resserré.
- L'association a rencontré le maire et le directeur général à ce sujet la semaine précédente ; la municipalité étudie des pistes de solution, dont une différenciation visuelle des vignettes pour les résidents ayant un accès notarié au lac.
- Procédure recommandée aux membres en cas d'infraction constatée : d'abord aviser à l'amiable le propriétaire riverain concerné (celui-ci, et non le locataire, qui est en infraction), puis, au besoin, transmettre un signalement à la municipalité (info@matha.ca) avec copie à l'association.

Discussion sur les bateaux à vagues (wake surf)

- Décompte le plus récent (août précédent) : 17 bateaux à vagues actifs sur le lac Noir.
- Une nette amélioration est constatée depuis deux ans quant au respect, par la majorité des propriétaires, des zones de navigation désignées par bouées ; des manquements ponctuels sont toutefois rapportés, notamment de la part de certains locataires de type Airbnb.
- Rappel qu'une modification récente à la réglementation de Transports Canada permettrait, avec une délégation de pouvoir demandée par la municipalité au gouvernement fédéral, d'interdire spécifiquement l'activité de wake surf (plutôt que le type d'embarcation) ; la municipalité n'a pas jugé opportun, à ce jour, de présenter une telle demande.
- Référence est faite à une étude antérieure de l'Université Laval (menée par Mme Rosa Galvez, aujourd'hui sénatrice), qui avait démontré l'impact du brassage des sédiments causé par les bateaux à vagues, un enjeu amplifié par la faible profondeur du lac Noir (maximum de 5 mètres).

PROJET

16. Projet de rapprochement avec le Regroupement des voisins du Lac Noir

Présenté par Jean-Pierre Ménard.

- Le Regroupement des voisins a été formé par un groupe de propriétaires, en majorité adeptes du wake surf, à la suite d'un désaccord antérieur avec la position de l'association sur cet enjeu.
- Le conseil d'administration a rencontré à deux reprises les représentants du Regroupement au cours de la dernière année.
- Plutôt qu'une fusion juridique formelle entre les deux organismes, l'option retenue par les deux parties serait la dissolution du Regroupement des voisins à l'automne, avec adhésion individuelle de ses membres à l'association.
- La dénomination légale, le logo et la mission première de l'association (protection de l'environnement) demeureraient inchangés ; les activités sociales du Regroupement (dont la parade de bateaux, tenue depuis douze ans) seraient intégrées aux activités de l'association, notamment par la création d'un comité dédié.
- Il est proposé d'accueillir jusqu'à trois représentants du Regroupement au conseil d'administration par voie de cooptation (le conseil comptant 11 postes prévus aux règlements généraux), sans droit de contrôle majoritaire.

Discussion de l'assemblée

- Plusieurs membres ont exprimé des réserves quant à l'accueil de propriétaires de bateaux à vagues, estimant que cela pourrait être difficilement conciliable avec la mission de protection environnementale de l'association et risquerait de raviver le débat sur le wake surf lors d'assemblées futures.
- D'autres membres ont fait valoir que la majorité des propriétaires de bateaux à vagues du Regroupement respectent déjà les zones de navigation désignées, et que leur adhésion à l'association permettrait d'exercer une influence positive accrue sur les comportements des utilisateurs moins respectueux, notamment par la sensibilisation intergénérationnelle.
- Il a été précisé que la position de l'association concernant l'encadrement des bateaux à vagues demeure inchangée et ne fait l'objet d'aucun compromis dans le cadre de ce rapprochement ; aucune condition n'a été imposée aux membres du Regroupement autre que le respect du code de navigation en vigueur.
- Aucun vote formel n'a été tenu sur cette question ; le président a sondé l'opinion générale des membres présents, qui s'est révélée majoritairement favorable à la poursuite des démarches.

Suivi : le conseil d'administration poursuivra les discussions avec les représentants du Regroupement des voisins en vue d'une dissolution à l'automne 2026 et d'une intégration de ses membres à l'association.

17. Approbation des actes posés par les administrateurs

Conformément à la pratique établie, il est proposé que les membres ratifient les actes posés par les administrateurs au cours du dernier exercice, dans la mesure où ces actes ont été posés dans le respect de leur rôle et de leurs responsabilités.

Proposé par Michel De Broux

Appuyé par Pierre Chamberland

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET

18. Élection des administrateurs

- Candidatures confirmées pour le renouvellement de mandat : Yves Robichon, Louise Favreau, Michel Beaudoin, Michel Tourangeau.
- Joanne Lessard a informé l'assemblée qu'elle ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat d'administratrice, pour des raisons professionnelles, tout en demeurant impliquée au sein des comités de l'association.
- Le conseil d'administration, qui compte 11 postes selon les règlements généraux, sera composé de 8 administrateurs en poste à l'issue de cette élection ; les 3 postes vacants restants seront comblés par cooptation au cours de l'année, sous réserve de candidatures présentées par les membres.

Proposé par Christian Forget

Appuyé par Colombe Généreux

LES CANDIDATS SONT DÉCLARÉS ÉLUS PAR ACCLAMATION

19. Affaires nouvelles (Varia)

19.1 Feux d'artifice

Présenté par Jean-Pierre Ménard, à la demande de Christian Forget.

- En cas d'interdiction provinciale de feu à ciel ouvert, les feux d'artifice sont automatiquement interdits ; en dehors de ces périodes, ils demeurent encadrés par la réglementation municipale et fédérale.
- Une zone de dégagement obligatoire de 100 mètres (dans toutes les directions) doit être respectée.
- Un permis municipal est requis, avec une demande à soumettre au moins deux semaines à l'avance afin de permettre une inspection du site par le service d'incendie.
- Le site doit être nettoyé dans les 30 minutes suivant le tir.
- À Saint-Damien, les feux d'artifice sont totalement interdits ; un numéro de patrouille de surveillance est disponible pour signaler tout trouble (418-747-0156).
- À Saint-Jean-de-Matha, les plaintes doivent être acheminées au service municipal compétent par courriel à info@matha.ca.

19.2 Pesticides et herbicides

- Une question a été soulevée concernant l'usage de pesticides et d'herbicides à proximité du lac.
- Il a été mentionné qu'un règlement municipal récent encadrerait désormais cette question à Saint-Jean-de-Matha ; les détails précis de ce règlement restent à confirmer auprès de la municipalité.

20. Levée de l'assemblée

Le président d'assemblée remercie chaleureusement les membres de leur présence, leur participation active aux discussions et leur engagement bénévole soutenu envers l'association.

L'assemblée est levée à 13h02.

JEAN-PIERRE MÉNARD
Président(e) d'assemblée

MICHEL TOURANGEAU
Secrétaire d'assemblée

PROJET